

# Assemblée des délégués SAR

**Samedi 29 août 2020 à 9 h**

**Lieu : Glovelier Salle polyvalente**

## Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 144<sup>e</sup> assemblée des délégués SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2019 (voir RSA mai 2019)
5. Rapport de la présidente
6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2020
7. Finances :
  - Comptes 2019
  - Rapport des vérificateurs
  - Adoption des comptes 2019
  - Budget de fonctionnement 2020
  - Adoption du budget de fonctionnement 2020
  - Budget d'investissement 2020
  - Adoption du budget d'investissement 2020
  - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2020
8. Concours des ruchers :
  - Concours 2019
  - Remise de la médaille de vermeil
  - Concours 2020
9. Comité :
  - Démissions du comité : Mme Isabella Moretti, MM Max Huber et David Gillon
  - Présentation du membre de la fédération VS – Election
  - Présentation du membre de la société GE – Election
  - Présentation du membre de la fédération FR – Election
  - Démission de la présidence SAR
  - Election à la présidence SAR
10. Prix Bertrand
11. Vétérans
12. Confirmation du lieu de l'assemblée 2021 et organisation 2022.
13. Divers
14. Parole aux invités

*Neuchâtel, le 15 janvier 2020*

## Bilans comparés au

	31.12.2018	31.12.2019
<b>ACTIF</b>	Francs	Francs
<b>Circulants</b>		
Liquidités	262 980.34	238 485.84
Epargne, fonds	160 089.45	160 157.50
Actifs transitoires	22 984.60	15 890.45
Stock matériel, labels, médailles	21 614.45	20 798.00
Stock livres et cours de base	78 954.65	66 631.00
<b>Immobilisés</b>		
Bibliothèque	1.00	1.00
Titres	1 000.00	1 000.00
<b>Total de l'actif</b>	<b><u>547 624.49</u></b>	<b><u>502 963.79</u></b>

## **PASSIF**

### **Fonds étrangers**

Passifs transitoires	63 267.45	24 549.55
----------------------	-----------	-----------

### **Fonds propres**

Fonds Propagande et publicité	71 235.80	69 373.05
Fonds Aide à l'apiculture	15 803.35	15 597.25
Fonds Assurances vol et déprédation	124 083.65	133 063.70
Fonds Bertrand	15 317.45	15 323.85
Fonds Outils pédagogiques	7 210.60	9 697.00
Capital	250 706.19	235 359.39
<b>Total du passif</b>	<b><u>547 624.49</u></b>	<b><u>502 963.79</u></b>

## Comptes d'exploitation comparés

	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2019	Budget 2020
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>CHARGES</b>				
<b>Exploitation</b>				
Administration	26 549.90	26 834.15	28 300.00	27 200.00
Comité	27 507.70	34 002.90	30 050.00	33 500.00
Frais administratifs	1 634.60	2 192.95	1 400.00	2 700.00
Assemblée des délégués, vétérans SAR	9 095.00	10 080.05	3 000.00	11 800.00
Sondage	-	4 800.00	-	-
Evénements	2 290.20	277.30	2 000.00	6 000.00
Plateforme abeilles.ch	17 552.20	2 073.25	-	2 000.00
Maintenance informatique	726.95	4 039.00	3 000.00	3 000.00
Assurance RC	1 008.00	1 260.00	1 300.00	1 200.00
Frais de la bibliothèque	271.90	214.00	600.00	600.00
Frais de journal	88 777.10	91 216.55	92 000.00	91 800.00
Frais de l'agenda	19 339.35	3 807.60	17 500.00	4 000.00
Cotisations à charge	42 828.00	42 828.00	42 900.00	42 900.00
Vols et déprédations	3 224.70	3 914.00	5 000.00	5 000.00
Frais de vente livre et classeur de formation	22 004.65	13 539.50	18 800.00	16 000.00
Frais de vente matériel marketing	2 827.00	2 410.35	3 000.00	3 000.00
Concept d'exploitation	550.00	1 500.00	1 880.00	1 880.00
Charges Outils pédagogiques	5 981.40	2 182.20	-	-
apisuisse/apiservice/brevet fédéral : frais de participation aux séances, refacturés aux instances	6 027.10	6 696.00	6 000.00	7 000.00
Impôts	-	2 400.00	-	2 400.00
Frais bancaires	511.95	397.62	650.00	650.00
<b>Total charges exploitation</b>	<b>278 707.70</b>	<b>256 665.42</b>	<b>257 380.00</b>	<b>262 630.00</b>
<b>Vulgarisation</b>				
Conseillers apicoles	36 321.25	19 923.75		
Moniteurs éleveurs	37 132.50	31 518.75		
Formation des cadres et autres charges	27 353.67	26 595.35	75 450.00	68 450.00
Participation des fédérations au déficit (1/3)	-13 916.42	-5 797.12		
<b>Total charges vulgarisation</b>	<b>86 891.00</b>	<b>72 240.73</b>	<b>75 450.00</b>	<b>68 450.00</b>

## Contrôle du miel

Matériel, préposé SAR	5 478.85	<b>3 074.55</b>	<i>4 500.00</i>	<i>4 500.00</i>
Contrôleurs d'exploitation	8 634.00	<b>13 921.00</b>	<i>11 500.00</i>	<i>11 200.00</i>
Frais administratifs	12 971.50	<b>1 489.50</b>	<i>2 000.00</i>	<i>2 000.00</i>
<b>Total charges contrôle du miel</b>	<b>27 084.35</b>	<b>18 485.05</b>	<i>18 000.00</i>	<i>17 700.00</i>

## Elevage

Subvention élevage	67 191.25	67 690.20	65 000.00	68 000.00
Indemnités	3 510.00	4 020.70		4 050.00
Stations de fécondations	1 300.00	1 300.00	1 300.00	1 300.00
<b>Total charges élevage</b>	<b>72 001.25</b>	<b>73 010.90</b>	<b>66 300.00</b>	<b>73 350.00</b>
<b>Total des charges</b>	<b>464 684.30</b>	<b>420 402.10</b>	<b>417 130.00</b>	<b>422 130.00</b>

## PRODUITS

### Exploitation

Cotisations membres	193 556.00	<b>196 426.00</b>	<i>190 000.00</i>	<i>190 000.00</i>
Abonnements individuels	7 205.30	<b>7 301.85</b>	<i>7 000.00</i>	<i>7 000.00</i>
Annonces du journal	28 212.25	<b>22 287.60</b>	<i>26 000.00</i>	<i>25 000.00</i>
Surprimes	5 338.00	<b>6 574.00</b>	<i>5 700.00</i>	<i>5 700.00</i>
Ventes livres	34 135.50	<b>24 485.60</b>	<i>28 000.00</i>	<i>24 000.00</i>
Annonces de l'agenda	2 324.00	<b>1 800.00</b>	<i>2 600.00</i>	<i>2 000.00</i>
Recettes matériel marketing	1 454.60	<b>1 512.00</b>	<i>1 500.00</i>	<i>1 500.00</i>
Recettes Outils pédagogiques	13 192.00	<b>4 665.00</b>	-	-
Recettes diverses	3 167.95	<b>1 896.45</b>	<i>1 000.00</i>	<i>500.00</i>
apisuisse/apiservice/brevet fédéral : rbt frais de participation aux séances	6 027.10	<b>6 696.00</b>	<i>6 000.00</i>	<i>7 000.00</i>
Intérêts des fonds	232.60	<b>121.95</b>	<i>200.00</i>	<i>100.00</i>
<b>Total recettes exploitation</b>	<b>294 845.30</b>	<b>273 766.45</b>	<i>268 000.00</i>	<i>262 800.00</i>

### Vulgarisation

Subvention	59 611.20	<b>60 646.50</b>	<i>45 000.00</i>	<i>51 030.00</i>
<b>Total recettes vulgarisation</b>	<b>59 611.20</b>	<b>60 646.50</b>	<i>45 000.00</i>	<i>51 030.00</i>

### Contrôle du miel

Recettes contrôle du miel	14 505.55	<b>12 328.15</b>	<i>11 900.00</i>	<i>13 400.00</i>
Ventes labels	665.30	<b>28.00</b>	-	-
Recettes analyse miel et contrôles exploitation	11 957.25	-	-	-
<b>Total recettes contrôle du miel</b>	<b>27 128.10</b>	<b>12 356.15</b>	<i>11 900.00</i>	<i>13 400.00</i>

Elevage				
Subvention élevage	67 191.25	67 690.20	65 000.00	68 000.00
Total recettes élevage	67 191.25	67 690.20	65 000.00	68 000.00
Total des produits	448 775.85	414 459.30	389 900.00	395 230.00
Résultat d'exploitation	-15 908.45	-5 942.80	-27 230.00	-26 900.00

## Pertes & profits

	Attributions	Prélèvements
	CHF	CHF
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 942.80</b>	
<b>Attributions et prélèvements fonds</b> (détails aux pages suivantes)		
Fonds Assurances vol et déprédation	8 980.05	
Fonds Propagande et publicité		1 862.75
Fonds Aide à l'apiculture		206.10
Fonds Bertrand	6.40	
Fonds Outils pédagogiques	2 486.40	
	17 415.65	2 068.85
<b>Perte de l'exercice</b>	<b>-15 346.80</b>	
	<b>2 068.85</b>	<b>2 068.85</b>

## Attributions et prelevements fonds

### Fonds Assurances vol et déprédation

Etat au 01.01.2019 **124 083.65**

<i>Produits</i>	Intérêts (0.05 %)	62.05
	Primes de base	7 518.00
	Surprimes	6 574.00
<i>Charges</i>	Assurances	-1 260.00
	Vols et déprédations	-3 914.00

**Attribution 2018** **8 980.05**

**Etat au 31.12.2019** **133 063.70**

**Fonds Bertrand****Etat au 01.01.2019** **15 317.45***Produits* Intérêts BCF 6.40*Charges* Attribution du prix non attribué**Attribution 2019** **6.40****Etat au 31.12.2019** **15 323.85****Fonds Propagande et publicité****Etat au 01.01.2019** **71 235.80***Produits* Intérêts (0.05 %) 35.60

Publicité 1 512.00

*Charges* Publicité, matériel -2 410.35

Frais administratifs -1 000.00

**Prélèvement 2019** **-1 862.75****Etat au 31.12.2019** **69 373.05****Fonds Aide à l'apiculture****Etat au 01.01.2019** **15 803.35***Produits* Intérêts (0.05 %) 7.90*Charges* Frais de la Bibliothèque -214.00**Prélèvement 2019** **-206.10****Etat au 31.12.2019** **15 597.25****Fonds Outils pédagogiques****Etat au 01.01.2019** **7 210.60***Produits* Intérêts (0.05 %) 3.60

Recettes Outils pédagogiques 4 665.00

*Charges* Charges Outils pédagogiques -2 182.20**Attribution 2019** **2 486.40****Etat au 31.12.2019** **9 697.00**

## Evolution du bilan

	31.12.2018	31.12.2019	Variation
	CHF	CHF	Francs
Liquidités	262 980.34	238 485.84	-24 494.50
Epargne, fonds	160 089.45	160 157.50	68.05
Titres	1 000.00	1 000.00	-
<b>Total trésorerie</b>	<b>424 069.79</b>	<b>399 643.34</b>	<b>-24 426.45</b>
Actifs transitoires	22 984.60	15 890.45	-7 094.15
Stocks	100 570.10	87 430.00	-13 140.10
<b>Total de l'actif</b>	<b>547 624.49</b>	<b>502 963.79</b>	<b>-44 660.70</b>
Passifs transitoires	-63 267.45	-24 549.55	38 717.90
<b>Fortune</b>	<b>484 357.04</b>	<b>478 414.24</b>	<b>-5 942.80</b>
./.. Fonds	-233 650.85	-243 054.85	-9 404.00
<b>Fortune libre</b>	<b>250 706.19</b>	<b>235 359.39</b>	<b>-15 346.80</b>

## Etat des titres

	31.12.2018		31.12.2019	
	CHF		CHF	
Union suisse des paysans part sociale nominative	1	1 000.00	1	1 000.00
		<u>1 000.00</u>		<u>1 000.00</u>

## Répartition exemplaires du journal

	Suisse	Europe	Autres	Administration et archives	Total
<b>Total</b>	<b>38 040</b>	<b>567</b>	<b>30</b>	<b>800</b>	<b>39 437</b>
en %	96.46 %	1.44 %	0.08 %	2.03 %	100.00 %
Moyenne	3 804	57	3	80	3 944
<i>2018</i>	<i>3 731</i>	<i>58</i>	<i>3</i>	<i>83</i>	<i>3 875</i>

## Coût moyen unitaire par abonné

### Charges

*comparatif 2018*

Impression	67 018.65	
Envoi	15 142.10	
Administrateur	4 667.55	
Frais annexes	1 608.80	
<b>Coût total</b>	<b>88 437.10</b>	<i>88 047.10</i>

### Produits

Annonces	22 287.60	<i>28 212.25</i>
----------	-----------	------------------

### Charges nettes

**66 149.50** *59 834.85*

Tirage total	39 437	<i>38 748</i>
--------------	--------	---------------

Coût unitaire par abonné	<b>1.68</b>	<i>1.54</i>
--------------------------	-------------	-------------

Coût annuel par abonné (10 numéros)	<b>16.77</b>	<i>15.44</i>
-------------------------------------	--------------	--------------

---

## Budget d'investissement

Montant

CHF

### Projet

Digitalisation de la Revue suisse d'apiculture	24 000.00
--	-----------



## Contrôle du miel

unité	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Labels		Total
	Quantité	40.00 Francs	Quantité	3.00 Francs	Quantité	0.10 Francs	Quantité	0.00 Francs	
<b>PRODUITS</b>									
Fédération Neuchâteloise	9	360.00	69	207.00	9 265	926.45	25 460	-	1 493.45
Fédération Genevoise	6	240.00	13	39.00	1 062	106.20	1 962	-	385.20
Fédération du Jura Bernois	5	200.00	6	18.00	770	77.00	984	-	295.00
Fédération du Jura	34	1 360.00	100	300.00	12 536	1 253.60	19 420	-	2 913.60
Fédération Valaisanne	17	680.00	62	186.00	9 340	934.00	4 420	-	1 800.00
Fédération Vaudoise	32	1 280.00	103	309.00	14 195	1 419.50	26 162	-	3 008.50
Fédération Fribourgeoise	33	1 320.00	94	282.00	8 304	830.40	16 558	-	2 432.40
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>5 440.00</b>	<b>447</b>	<b>1 341.00</b>	<b>55 472</b>	<b>5 547.15</b>	<b>94 966</b>	<b>-</b>	<b>12 328.15</b>

unité	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Indemnités contrôleurs de section		Indemnités contrôleur de fédération			Total
	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Base ann.	Par contr. de section		
							CHF	Quantité	CHF	CHF
<b>CHARGES</b>		<b>60.00</b>		<b>3.00</b>		<b>50.00</b>			<b>30.00</b>	
Fédération Neuchâteloise	9	540.00	69	207.00	5	250.00	300.00	5	150.00	1 447.00
Fédération Genevoise	6	360.00	13	39.00	0	-	300.00	0	-	699.00
Fédération du Jura Bernois	5	300.00	6	18.00	0	-	300.00	0	-	618.00
Fédération du Jura	34	2 040.00	100	300.00	3	150.00	300.00	3	90.00	2 880.00
Fédération Valaisanne	17	1 020.00	62	186.00	4	200.00	300.00	4	120.00	1 826.00
Fédération Vaudoise	32	1 920.00	103	309.00	10	500.00	300.00	10	300.00	3 329.00
Fédération Fribourgeoise	33	1 980.00	94	282.00	7	350.00	300.00	7	210.00	3 122.00
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>8 160.00</b>	<b>447</b>	<b>1 341.00</b>	<b>29</b>	<b>1 450.00</b>	<b>2 100.00</b>	<b>29</b>	<b>870.00</b>	<b>13 921.00</b>

# Rapport de la Commission d'élevage SAR

Solde 31.12.2018 :	35 289.21 frs
Solde 31.12.2019 :	37 356.52 frs
Transitoire :	2 034.00 frs
Différence :	33.31 frs

## Revenus :

- Mesures morphologiques	7 080.00 frs
- Cotisations pour frais administratifs	630.00 frs
- Franc participatif	7 283.00 frs
- Indemnités OFAG	67 690.00 frs
- Analyses ADN	6 102.00 frs
<b>Total</b>	<b>88 805.20 frs</b>

## Charges :

- Mesures morphologiques : 486 mesures à 15 frs + Frais matériel	7 431.40 frs
- Versement pour indemnités TT18, Achat reines TT19, frais coordinations, mesures morphologiques TT19	23 105.30 frs
- Versement stations fécondations (ruches à mâles et Reines pour zone de protection Hongrin) (Soit 68 456.70 frs versés directement aux stations et au testage)	37 920.00 frs
- Analyses ADN	15 931.00 frs
- Séances CE SAR 2018, journée romande ME	1 925.60 frs
- Bureau, frais bancaires, ...	305.50 frs
- Divers (réunion avec une partie du CC)	119.10 frs
<b>Total</b>	<b>86 737.90 frs</b>

**Bénéfice au 31.12.2019 : 33.31 frs.** Le bénéfice est peu important suite aux analyses ADN effectuées sur les ruches à mâles (117 analyses à la charge de la CE SAR payées avec le franc participatif). 3 analyses ADN individuelles doivent encore être payées et les Vaudois n'ont pas encore versé le franc participatif pour les ruchettes montées dans leurs stations de fécondation.

A noter que toutes les ruches à mâles n'ont pas encore été analysées, une partie de la somme budgétisée est donc reportée sur 2020. La perte aurait pu être plus conséquente si les Fribourgeois n'avaient pas obtenu une aide du service de l'agriculture cantonal pour les analyses ADN des ruches à mâles, aide qui se monte à 2 034.00 frs pour 2019. Cette aide est accordée pour une durée totale de 3 ans. La somme transitoire de 2 034.00 frs est due à un malentendu entre le Service de l'agriculture fribourgeoise et la Fédération fribourgeoise, le versement nous ayant été fait 2 fois à fin décembre, ce qui n'en a pas permis le remboursement en 2019. Remboursement prévu début 2020.

*Pour la CE SAR, Brigitte Arnold, caissière*

# Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2019

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ce contrôle a été effectué à l'Auberge du Tilleul, à Matran.

Il ressort de notre contrôle que :

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- les positions du bilan (actifs et passifs) au 31.12.2019 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.

Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 28 mars 2020 :

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent une perte d'exploitation de CHF 5942.80 et une perte d'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de CHF 15 346.80.
- de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

*Matran, le samedi 25 janvier 2020*

Pour les sections vérificatrices :

La Menthue  
*Raymond Paillex*

Lausanne  
*Sibylle Lyon*

Lucens  
*Steve Jaccoud*

# Rapport de comptabilité 2019



Dans un souci de clarté et de lisibilité, quelques modifications ont été apportées à la présentation des comptes de l'exercice 2019. Les montants relatifs à l'exercice 2018 ont été adaptés en conséquence, sans influence sur le résultat, afin de permettre la comparaison entre les deux années.

*Bilan* : différents regroupements de positions de même catégorie.

*Compte d'exploitation* :

*Secrétariat devient Administration / Comité*, *administration* devient simplement *Comité*. L'augmentation du poste comité est principalement due à un nombre plus élevé de séances.

*Frais administratifs* : regroupement des frais de bureau, de port et de téléphone.

*Assemblée des délégués* : comme annoncé à l'assemblée de mars 2018, le montant budgété pour ce poste était erroné et n'avait pas pu être corrigé à temps.

*Plateforme abeilles.ch* : participation de la SAR pour un serveur.

*Stations d'observations, pesées* a été intégré dans *Frais de journal*.

*Frais de l'agenda* : le remplacement de l'envoi systématique de l'agenda par la demande individuelle a permis de réduire fortement les coûts, sans pour autant y renoncer et priver les intéressés.

Le *Concours des ruchers* a été intégré dans le décompte de vulgarisation. Il figure dans la rubrique Vulgarisation, inclus dans Autres charges.

Les *Frais de vente du livre* et les *Classeurs formation débutants* ont été regroupés.

*Impôts* : la SAR est désormais assujettie à l'impôt, seulement sur sa fortune, les exercices étant déficitaires.

Rubrique *Vulgarisation* : agencée de sorte à ce qu'elle contienne exclusivement et clairement les éléments entrant dans le décompte

Rubrique *Contrôle du miel* : la fin du programme OQuaDu implique une diminution des charges et des recettes qui y étaient liées.

Rubrique *Elevage* : mise en évidence des montants versés à la commission d'élevage SAR et à ses représentants.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

*David Gillon, caissier*

# Rapport de l'assurance contre le vol et les déprédations pour l'année 2019

Les attributions du poste de préposé aux assurances sont assurées par notre administratrice, Mme Aude Steiner, qui a enregistré les cas survenus durant l'année. Votre comité les a ensuite traités lors de ses séances.

En 2019, ce sont 7 apiculteurs qui ont annoncé 16 ruches, colonies ou nucléis sinistrés. Le montant total des indemnisations s'élève à **CHF 3914.00**.

Vous trouvez sur le site internet [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch), rubrique Téléchargements & Liens, puis Statuts/règlements/formulaires, le règlement de l'assurance vol et déprédations.

Je vous rends attentifs à bien mettre à jour le nombre de ruches de votre cheptel lors du règlement des cotisations (montant de la surprime), mais également en cours d'année en cas de forte variation.

Enfin, lors d'un sinistre, n'oubliez pas de prendre des photos du lieu et du matériel endommagé, et décrivez de façon détaillée les événements dans le formulaire d'annonce.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

*David Gillon, caissier*

---

## Rapport vulgarisation 2019



Le transfert de connaissances est un élément clef pour améliorer les pratiques apicoles, ainsi que pour maintenir les apiculteurs/-trices à jour sur les thèmes actuels. Ce travail de vulgarisation est effectué principalement par les conseillères et conseillers apicoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour animer les rencontres dans les sections, sociétés et fédérations. Ils sont aussi au premier rang pour transmettre leur passion aux personnes intéressées par l'apiculture s'inscrivant dans un cours pour débutants, mais également au grand public lors de diverses manifestations. Les monitrices-éleveuses et moniteurs-éleveurs apportent eux aussi leur pierre à l'édifice, en vulgarisant le monde de l'élevage et de la sélection. En 2019, l'engagement des vulgarisateurs a de nouveau été total et je les en remercie sincèrement.

### Subventions – Participation de la SAR et des fédérations/sociétés cantonales

Ce travail de vulgarisation est soutenu par la confédération via une subvention à apisuisse, qui la répartit aux trois associations régionales selon leur nombre de membres. Le reste du budget de la vulgarisation est pris en charge pour 2/3 par la SAR et 1/3 par les fédérations et sociétés cantonales. En 2019, la part de la subvention touchée par la SAR devait passer de 26.4 % à 18.8 %, ce qui représente une diminution de plus de 17 000 CHF, ceci afin de corriger une répartition qui était en faveur de la SAR, mais au détriment de nos collègues suisses alémaniques de BienenSchweiz. Cependant, BienenSchweiz a accepté que la modification se

fasse par étape, et nous avons ainsi obtenu encore 22.6% de la subvention en 2019, ce qui représente finalement une diminution des rentrées d'environ 8600 CHF.

Le montant des subventions 2019 reçues de l'OFAG s'élève à 51 030.80 CHF, somme à laquelle s'ajoute un solde de 2018 de 9615.70 CHF restitué par apisuisse. Le coût total du compte vulgarisation s'élève à 78 037.85 CHF alors que le déficit de 17 391.35 CHF est assumé pour 11 594.23 CHF par la SAR et 5797.12 CHF par les cantons.

En ce qui concerne l'avenir du soutien à la vulgarisation par la Confédération, il y a encore de nombreuses inconnues. En effet, à partir de 2022, l'attribution des subventions se fera de manière différente et selon de nombreux critères d'évaluation. Des démarches sont en cours, afin d'élaborer un dossier pour la demande de subvention au niveau d'apisuisse. Il est en revanche probable que ceci engendre des changements dans le fonctionnement et les finances de la vulgarisation.

## Formations

Deux formations ont eu lieu en 2019, afin de perfectionner les connaissances et de former la relève des conseiller/-ères apicoles :

- La formation continue s'est déroulée le 23 février à l'école d'agriculture de Grangeneuve. Ils étaient 29 à y participer et ils ont pu assister à différentes conférences données par le Centre de recherche apicole et le Service sanitaire apicole.
- La formation de base s'est terminée avec succès en mai 2019 et les nouveaux cadres ont pour beaucoup déjà commencé leur activité (cf. revue nov./déc. 2019).

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison apicole 2020 et vous encourage vivement à aller enrichir vos connaissances à l'occasion des différentes activités proposées par les vulgarisateurs de votre région.

*Benoît Droz, responsable vulgarisation*

---

## Elevage et informatique : rapport 2019



En ce qui concerne le dicastère Elevage, plusieurs points forts ont ponctué cette année 2019. Le premier fut la rencontre avec plus de 50 moniteurs-éleveurs lors de la journée de formation continue qui s'est déroulée à Matran le 23 mars. Une belle occasion pour moi de rencontrer ces artisans de l'élevage et d'échanger sur leurs préoccupations quant à la défense de la race carnica.

Le deuxième m'a permis de participer à la journée de formation pratique du 18 mai (voir aussi RSA N° 7, rubrique Portrait). Cette journée venait clore la formation de 24 nouveaux Moniteurs-Eleveurs dans le cadre du « cours romand des nouveaux Moniteurs-Eleveurs SAR ». La relève est assurée !

Les différents tests ADN effectués sous la houlette de notre cheffe technique, Mélanie Grandjean, constituent le troisième point fort. Les résultats sont réjouissants car aucun cas d'hybri-

dation n'est ressorti sur les ruches à mâles testées. Un cas d'hybridation a toutefois été relevé sur environ 50 reines testées. Je souligne au passage le travail d'orfèvre effectué par les Moniteurs-Éleveurs pour prélever les échantillons nécessaires aux analyses. C'est tout un art ! Il y a certainement encore bien d'autres points forts vécus par chacun que j'ai omis de citer, il faudrait une revue entière pour les lister.

Au niveau chiffres, les subventions de l'OFAG pour l'élevage se sont élevées à CHF 67'690.20 en 2019. Je profite de l'occasion pour une fois encore relever l'engagement sans faille et le travail de qualité effectué par nos moniteurs éleveurs et nos testeurs. Un grand merci à eux !

Au niveau de l'informatique, 2019 fut la première année d'existence du nouveau site internet abeilles.ch. Ce fut aussi celle des expériences et des découvertes où nous avons publié, modifié, changé, appris et j'en passe. Nous nous sommes efforcés de mettre à jour régulièrement les news et les informations liées à notre société et ses membres. Ce site nous ouvre la voie aux différentes possibilités qui s'offrent à nous du point de vue numérique. Le premier pas est la mise en ligne du précieux contenu que nous avons dans l'agenda et des archives de notre revue. En effet, vous y trouvez actuellement tous les numéros 2019 de la RSA. Mais nous voulons encore exploiter les possibilités que nous offrent ce site et pour ce faire, nous avons créé un groupe de travail au sein de comité afin de répondre aux défis numériques de demain. Devons-nous être présents sur les réseaux sociaux ? Et comment ? Comment pouvons-nous optimiser la diffusion de la revue à travers notre site ? La SAR 4.0 est-ce une utopie ? Tant de questions passionnantes pour lesquelles nous essayerons d'apporter des réponses en 2020. Je ne peux terminer ce rapport sur l'informatique sans remercier sincèrement notre secrétaire administrative, Aude Steiner, pour son excellent travail. En effet, c'est elle qui se charge des mises à jour, qui assure les contacts avec les informaticiens et qui veille minutieusement à ce que les factures de la société en charge de la maintenance soient correctes. Un travail en coulisses très précieux !

*Olivier Mooser*

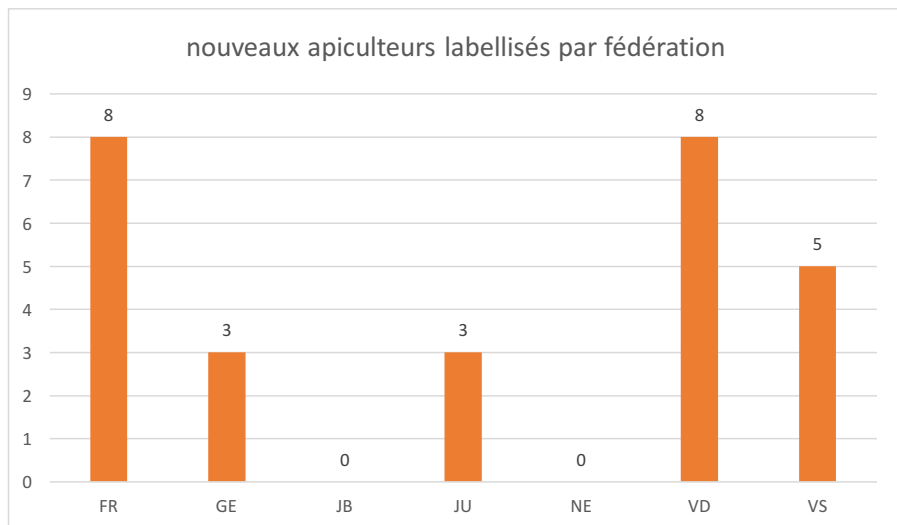
# Label d'or: Rapport 2019



Chères apicultrices, chers apiculteurs,

L'année 2019 avec une météo très capricieuse a vu une production moyenne de miel inférieure aux années précédentes. Toutefois certaines régions situées à plus de 1000 m d'altitude ont bénéficié de facteurs plus favorables.

Cette année 27 nouveaux apiculteurs ont adhéré au label d'or apisuisse, répartis dans les fédérations selon le tableau ci-dessous.



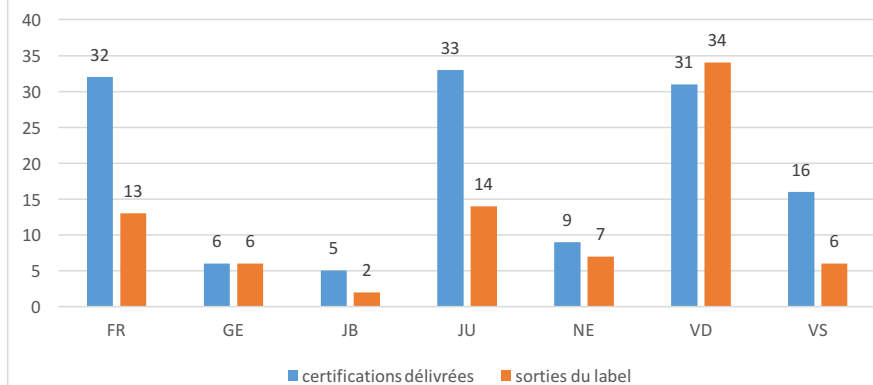
Durant toute cette saison les contrôleuses et contrôleurs d'exploitation apisuisse pour la Suisse romande ont effectué leur travail avec un très grand sérieux. Je tiens vivement à les remercier pour leur engagement.

Au cours de l'année 2019, nous avons délivré 132 certificats pour le label d'or. Durant cette même année, 82 apiculteurs n'ont pas renouvelés leur contrôle d'exploitation, pour des raisons diverses : adhésion à un label régional, pertes de colonies, cessation d'activité, manque de subventions fédérales, etc.

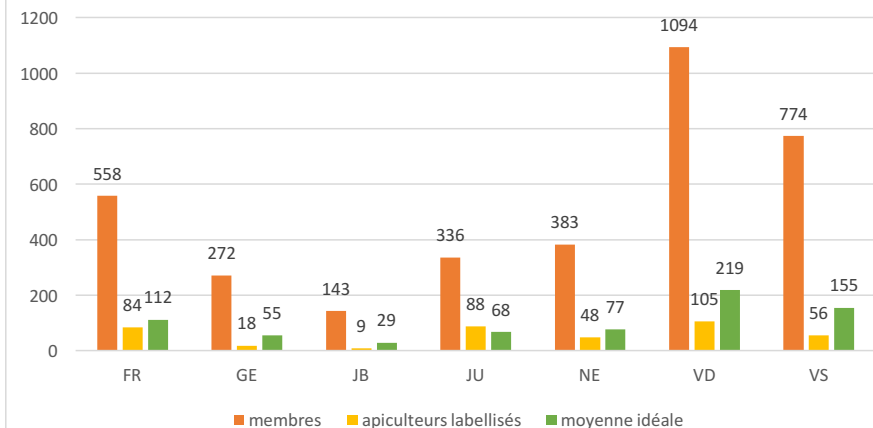
La liste des apiculteurs labellisés a été mise à jour fin décembre, celle-ci comprend les apiculteurs labellisés de 2016 à 2019. Les apiculteurs labellisés des années antérieures qui n'ont pas renouvelé le contrôle de leur exploitation ont été retirés de la liste, le contrôle d'exploitation étant valable 4 ans.



## certifications délivrées et sorties du label par fédération



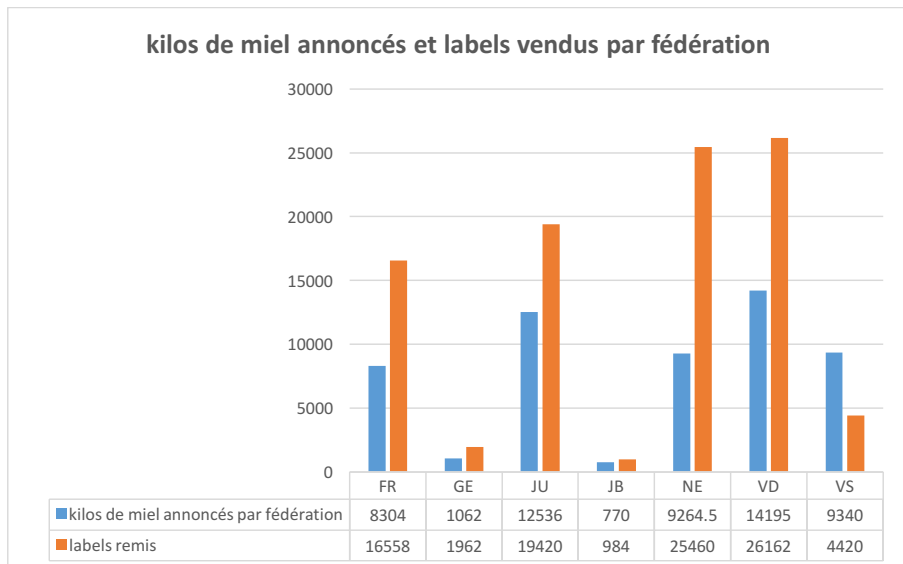
## membres et apiculteurs labellisés par fédération



Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la SAR comptabilise 408 apicultrices et apiculteurs labellisés. Fin 2019, la SAR se compose de 3560 membres, les apiculteurs et apicultrices labellisés représentent le 11.46%. Afin de répondre au contrat de l'aide financière liée à la vulgarisation, la SAR devrait avoir 20% d'apiculteurs adhérents au label d'or apisuisse.

## Quantité de miel labellisé et labels vendus

Les différents facteurs météorologiques de cette année 2019 ont fortement influencé la production de miel selon les régions d'implantation des colonies. En 2019, au niveau du label d'or en Suisse romande, 55472 kg ont été annoncés pour 94966 labels. Pour comparaison, en 2018 on comptabilisait 105315.5 kg pour 152211 labels.



## Analyse des miels

Les miels analysés dans le cadre du label d'or apisuisse sont tous conformes aux exigences inscrites dans le règlement du label d'or apisuisse.

Les paramètres suivants ont été contrôlés :

- Taux d'humidité
- HMF
- Conductivité électrique
- 1,4 Di chlorobenzène
- Naphtalène
- Thymol

## Formation continue contrôleur d'exploitation

Le 27 février 2019, 27 contrôleurs sur 30 ont participé aux cours de perfectionnement de Grangeneuve. Les thèmes suivants ont été traités : les produits chimiques en apiculture, ainsi que les analyses des miels (théorie et pratique).

Je remercie vivement ces personnes pour leur participation active.

## Le label d'or et ses coûts pour 2020

Les coûts relatifs à l'obtention du label d'or sont les suivants :

- le contrôle d'exploitation effectué tous les 4 ans revient à 40 CHF.
- l'annonce pour un contrôle du miel auprès d'un contrôleur d'exploitation s'élève à Fr. 3.– par lot.
- Une taxe de 10 centimes par kilo de miel déclaré est prélevée.
- Un maximum de 4 labels par kilo de miel déclaré sont remis gratuitement.

Ces différents revenus sont en majorité utilisés pour défrayer les contrôleurs de sections et de fédérations. Le bénéfice sert à promouvoir le label, payer les frais d'analyse des miels, former les contrôleurs et offrir des cours aux apiculteurs labellisés.

Un miel labellisé apisuisse se vend en général 1 franc de plus par kilo qu'un miel traditionnel. Les coûts liés au label sont ainsi largement récupérés.

## Service pour les apiculteurs et apicultrices labellisés

Les apicultrices et apiculteurs qui participent au programme label d'or apisuisse bénéficient d'un service gratuit de mise en ligne de leur profil personnel.

Sur votre profil vous avez la possibilité de vous présenter brièvement, d'informer vos clients potentiels ou d'indiquer quels sont les produits actuellement disponibles. Les personnes intéressées arrivent sur votre profil en cliquant sur votre nom dans les résultats de la recherche des apiculteurs labellisés.

Pour plus d'information, consulter la page :

<http://www.apisuisse.ch/themes/apiculteurs-labellises.html>

Profitez également de consulter notre nouveau site internet abeilles.ch

## Renouvellement des certificats de 2016

Le contrôle d'exploitation est valable 4 ans, les apicultrices et apiculteurs labellisés en 2016, doivent effectuer le renouvellement de leur certification et contacter le ou la responsable du label d'or de sa région.

**Un miel de qualité mérite d'être mis en valeur.**

**Le label d'or apisuisse répond à la demande des consommateurs.**

L'apiculteur labellisé s'engage pour un miel suisse de qualité, proche de la nature. Hygiène et propreté irréprochables à toutes les étapes de production sont les garants d'un produit alimentaire irréprochable.

Le label d'or garantit aux consommateurs un miel indigène avec une production basée sur les principes du développement durable.

**Une production contrôlée + la garantie de pot scellé avant ouverture**  
**S'engager fièrement pour un produit de qualité**

Comment adhérer au label apisuisse ? Contactez votre responsable de section ! Les contrôleurs d'exploitation vous conseilleront avec plaisir. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet [abeilles.ch](http://abeilles.ch) ou dans l'agenda apicole de 2020.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison apicole 2020.

*Sonia Burri-Schmassmann, Responsable SAR pour le label d'or*

---

## **Bibliothèque et archives SAR**

### **Rapport 2019**



Cette année nous avons fait l'acquisition de 8 nouveaux ouvrages qui viennent enrichir la liste déjà bien garnie des documents déposés auprès de la Médiathèque-bibliothèque cantonale du Valais à Sion (Voir liste sur ce même numéro de la revue SAR). Ce sont maintenant près de 2800 livres, revues, DVD, volumes anciens et modernes disponibles en prêt pour tous les membres de notre société.

Chaque année plusieurs centaines de personnes sont intéressées par ces publications, qui élargissent et complètent leurs connaissances apicoles ! Profitez vous aussi de cette opportunité ! Les prêts sont gratuits, seuls les frais postaux pour le retour des livres sont à votre charge.

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez vous adresser directement à la

Médiathèque du Valais

Rue Pratifori 18

1950 Sion

027 606 45 50

Site internet : [www.médiathèque.ch](http://www.médiathèque.ch)

E-mail : [mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch](mailto:mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch)

Pour 2020 je vous encourage également à me transmettre les coordonnées de documents intéressants dont vous avez connaissance, afin que je puisse les commander pour compléter notre bibliothèque déjà bien vivante !

Je vous souhaite une excellente année apicole accompagnée de belles découvertes grâce aux documents de la bibliothèque SAR !

*La responsable de la bibliothèque et des archives :  
Isabella Moretti - [veterans@abeilles.ch](mailto:veterans@abeilles.ch)*

## **Projet de numérisation de la Revue suisse d'apiculture**

Sur suggestion du rédacteur, le Comité Central SAR envisage une numérisation de la revue depuis ses origines en 1879 avec pour objectif de la mettre en ligne gratuitement pour le grand public. Ce projet sera réalisé en collaboration avec la médiathèque du Valais, à Sion, qui hébergera aussi la version électronique. Le volume à digitaliser a été estimé à 55 000 pages, pour un montant de CHF 24 000.00. Le financement pourrait bénéficier de subventions (LORO) et d'un support financier de la médiathèque du Valais.

Le CC a décidé de ne pas porter ce projet au budget de fonctionnement, mais de proposer un budget d'investissement pour un maximum de CHF 24 000.00 à prendre sur les fonds propres de la SAR. Selon toute vraisemblance, ce montant ne devrait pas être atteint, mais une décision formelle est demandée à l'Assemblée des délégués pour démarrer le projet. A noter que selon les statuts SAR la compétence financière du CC est de CHF 20 000.00 (sans déduction de l'éventuelle aide financière).

---